

Grille de calcul Dégâts Grêle UPEX



25mm-50mm

TOTAL

Nombre	0	01-05	6-10	11-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-120	121-141	141-160	161-180	181-200	201-250	250-350	350-450	450 et +
1-05	7	9															
6-10	9	11	13														
11-20	13	15	17	19													
21-40	17	19	21	23	26												
41-60	21	23	25	27	30	34											
61-80	25	27	29	31	34	38	42										
81-100	30	32	34	36	39	43	47	51									
101-120	35	37	39	41	44	48	52	56	60								
121-141	40	42	44	46	49	53	57	61	65	69							
141-160	45	47	49	51	54	58	62	66	70	74	78						
161-180	51	53	55	57	60	64	68	72	76	80	84	88					
181-200	56	58	60	62	65	69	73	77	81	85	89	93	97				
201-250	61	63	65	67	70	74	78	82	86	90	94	98	102	107			
250-350	70	72	74	76	79	83	87	91	95	99	103	107	111	116	120		
350-450	75	77	79	81	84	88	92	96	100	104	108	112	116	121	125	130	
450 et +	80	83	85	87	90	94	98	102	106	112	114	118	122	127	130	135	140

Pour une expertise de qualité, le véhicule doit être propre et sec et doit se trouver à l'intérieur dans un endroit bien éclairé.

1H = 10 UT.

+15 UT (au taux horaire du réparateur) ajouté au calcul pour la préparation et les finitions (nettoyage avant et après réparation, comptage et marquage des bosses et photos des dommages).

Le comptage se fait par élément.

Fonctionnement de la grille : Dans la première colonne, sélectionnez la ligne qui correspond au **nombre total d'impacts** sur l'élément.

Ensuite, dans la 1ère ligne, choisissez la colonne reprenant le **nombre total d'impacts supérieur à 25mm**.

Au croisement de la ligne reprenant le nombre d'impacts total et la colonne avec le nombre d'impacts supérieur à 25 mm, vous trouverez le nombre d'UT pour la réparation de l'élément.

+15 % Majoration pour élément en Aluminium.

Majoration pour utilisation de la technique à la colle (uniquement applicable sur les montants).

La majoration est applicable une seule fois (pas de +30%).

La frontière entre l'aile arrière et le brancard est la ligne horizontale imaginaire située dans le prolongement du rétroviseur.

Un maximum de 4 heures est prévu pour les démontages.

Une réduction de 50 % sera appliquée en cas de Push To Paint (PTP) sauf s'il n'y a plus de tôlerie à effectuer (seulement voilage) dans ce cas, la réduction est réduite de 30%.

Le résultat obtenu est toujours à comparer avec le prix d'une réparation traditionnelle.

Toute modification/ adaptation peut se faire en concertation avec l'expert mandaté.